





| | | |
|--|--|--|
|  <p>ETAT DE FRIBOURG STAAT FREIBURG</p> | <p>DOCUMENT DE REFERENCE Infection entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi non E. coli (ESBL ou BLSE) – EMS et en institutions spécialisées pour adultes</p> | <p>Code : REF-174_F Fichier : F:\QUALITE - SMC\Processus de prestations\Surveillance du système sanitaire\HPCI Version : 4 du 22.01.2026</p> |
|--|--|--|

| Informations générales | |
|--|--|
| Informations générales sur l'agent infectieux | <ul style="list-style-type: none"> • ESBL (BLSE) sont des entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi = bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des bêta-lactamines • Lors d'une infection à ESBL et non un portage, les bactéries sont présentes en plus grands nombres, d'où l'instauration de Mesures Additionnelles • Elles peuvent être à l'origine d'infection du sang, de l'urine, de la peau, d'infections respiratoires et d'infections abdominales. • Elles sont contenues dans le tube digestif et se propagent via les selles. |
| Mode de transmission | <ul style="list-style-type: none"> • Par contact direct, exemple : de personne à personnes, via les mains • Par contact indirect lorsque l'on touche l'environnement ou le matériel contaminé |
| Période d'incubation | Variable |
| Période de contagiosité | <ul style="list-style-type: none"> • Variable, à savoir que le portage intestinal dure de quelques mois à plusieurs années |
| Mesures Additionnelles (MA) à mettre en place sur avis médical | <p>CONTACT en cas d'infection à ESBL non E.coli</p>  |
| Durée MA | Pendant toute la durée de l'infection d'entérobactéries non E. coli productrices d'ESBL |

| Prise en charge du résident.e | |
|-------------------------------|--|
| Chambre | <ul style="list-style-type: none"> • Lors d'infection à ESBL non E. coli, avec diarrhées non-contenues et/ou incontinence fécale, à l'admission : chambre individuelle. • Lors d'infection à ESBL non E. coli, avec diarrhées non-contenues et/ou incontinence fécale, en cours de séjours en chambre double : chambre individuelle ou instaurer un isolement géographique avec non-partage des WC • Cohortage possible (placer plusieurs résident.e.s ayant le même agent infectieux dans la même chambre) |
| Sanitaire | Lors de diarrhées et/ou d'incontinence fécale et en l'absence de WC dans la chambre mettre à disposition de la-le résident.e infecté.e/porteur une chaise percée dédiée. |
| Circulation | Si diarrhées non-contenues et/ou incontinence fécale et/ou incapacité à maintenir le site infecté hermétiquement fermé (exemple par un pansement étanche ou une protection urinaire étanche ou une sonde vésicale sans fuite) : |

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|------------|
| Document de référence Infection entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi non E.coli (ESBL ou BLSE)/site internet HPCI Fribourg | 1 / 5 | 22.01.2026 |

| | |
|---|--|
| | <ul style="list-style-type: none"> • La-le résident.e reste en chambre jusqu'à la fin des diarrhées et/ou incontinence fécale et/ou incapacité de maintenir le site infecté hermétiquement fermé • Ne participe pas aux animations et au repas en salle à manger • Limiter les déplacements aux besoins vitaux <p>Si absence de diarrhées et site infecté hermétiquement fermé (exemple par un pansement étanche ou une protection étanche ou sonde vésicale sans fuite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La-le résident.e circule librement, participe aux animations en collectivité et au repas en salle à manger |
| Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel | <p><u>En cas d'infection à ESBL non E. coli, avec diarrhées non-contenues et/ou incontinence fécale et/ou site infecté non-hermétiquement fermé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Avant d'entrer en chambre, port de la surblouse : si contact direct avec la-le résident.e ou son environnement immédiat. Pas nécessaire si simple passage en chambre. Eliminer la surblouse en chambre, après 24 heures d'utilisation maximum. |
| Affiches signalétiques | <p>Sur la porte de la chambre :</p> <p>À l'extérieur</p>  <p>À l'intérieur</p>  |
| Matériel de soins | <ul style="list-style-type: none"> • Réserver au résident.e pendant la durée des Mesures Additionnelles. Si pas possible, désinfecter entre chaque résident.e • Privilégier le matériel à usage unique |
| Evacuation du linge et vêtements | <p>Filière habituelle, selon les Précautions Standard, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sacs à linge usuels dans le vidoir, double emballage si souillé avec des liquides biologiques • Ne pas rincer le linge et/ou habit souillé à cause des risques de projection |
| Evacuation de la vaisselle | Aucune procédure particulière, suivre la filière habituelle (pas de vaisselle jetable) |
| Elimination des déchets | Filière habituelle, selon les Précautions Standard |
| Voisin.e de chambre | <ul style="list-style-type: none"> • Maintenir un isolement géographique • La-le voisin.e de chambre peut circuler librement • Selon avis médical et en cas de situation épidémique (>1 situation), dépistage par 1 frottis rectal et si présence sonde vésicale et plaie |
| Visites | <ul style="list-style-type: none"> • Autorisée • Ne pas s'asseoir sur le lit • Ne pas utiliser les WC en chambre • Désinfection des mains en entrant et en sortant de la chambre |

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|----------|
| Document de référence Infection entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi non E.coli (ESBL ou BLSE)/site internet HPCI Fribourg | 2 / 5 | 5/7/2026 |

| Nettoyage/Désinfection | |
|------------------------|--|
| Matériel de soins | Nettoyage/Désinfection du matériel de soins entre chaque résident.e avec le détergent-désinfectant habituel |
| Linge et vêtements | <p>Selon les Précautions Standard :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C • Nettoyage des vêtements du résident.e à minimum 40°C • Changer le linge de lit et le linge de bain dès souillures et selon les règles institutionnelles |
| Environnement | <p>Planification du nettoyage de la chambre en dernier.</p> <p>Pendant la durée des Mesures Additionnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e (table de nuit, moyens auxiliaires, téléphone, sonnette, accoudoirs, télécommande ...), des sanitaires et du sol avec détergent-désinfectant habituel <p>A la levée des Mesures Additionnelles ou au départ du résident.e :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Changement du rideau de séparation même si la-le résident.e reste dans la même chambre • Changement des linges de lit et des linges de bain à la levée de l'isolement • Nettoyage/Désinfection de l'environnement direct du résident.e, des sanitaires et du sol avec le détergent-désinfectant habituel |

| Déclaration obligatoire | |
|-------------------------|---|
| Médecin cantonal | <p>Non, sauf si flambée (≥2 situations), les cas doivent être déclarés dans un délai de 24 heures via le formulaire de OFSP A l'adresse e-mail : maltrans@secu.fr.ch</p> |




| | |
|-------------------|---|
| Références | <ul style="list-style-type: none"> - Document adapté selon les recommandations nationales de Swissnoso "Prevention and control of MDRO in the non-outbreak setting" (Version 1.0, octobre 2021, 1MB) - Selon Guide pratique 2024 de prévention et de traitement des infections en établissement médico-social |
|-------------------|---|

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------|----------|
| Document de référence Infection entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi non E.coli (ESBL ou BLSE)/site internet HPCI Fribourg | 3 / 5 | 5/7/2026 |

A plastifier et à coller sur la porte d'entrée de la chambre

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|--|-------------|-------------|
| <i>Document de référence Infection entérobactéries productrices de bêtalactamases à spectre élargi non E.coli (ESBL ou BLSE)/site internet HPCI Fribourg</i> | 4 / 5 | 5/7/2026 |

RESUME DES MESURES SPECIFIQUES

| | |
|---|--|
| Mesures Additionnelles (MA) | <p>CONTACT</p>  |
| Hygiène des mains | <p>Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique avant d'entrer en chambre et en sortant de la chambre et selon les 5 indications de l'OMS</p> <div style="display: flex; align-items: center;">  <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 10px; margin-left: 10px;"> <p>5 INDICATIONS DE BASE À RESPECTER</p> <p>Un geste d'hygiène des mains doit être pratiqué :</p> <ul style="list-style-type: none"> Avant contact patient ; Après contact patient ; Avant acte aseptique (propre) ; Après liquides biologiques/gants ; Après contact avec objet/environnement. </div> </div> |
| Equipement de Protection Individuel (EPI) pour le personnel | <p>Avant d'entrer en chambre :</p>  <p>Surblouse pour tout contact direct avec la-le résident.e ou son environnement immédiat</p> <p>La surblouse peut être utilisée 24 heures (maximum 2 surblouses sur un statif en chambre)</p> |
| Dispositifs médicaux | <p>Privilégier matériel à usage unique Limiter au maximum le stockage de matériel en chambre Désinfecter le matériel avec le détergent/désinfectant habituel après usage</p> |
| Linge | <p>Evacuer le linge sale dans les sacs à linge au vidoir</p> |
| Déchets | <p>Evacuer les déchets dans le sac poubelle au vidoir Eliminer les piquants/tranchants dans les Safeboxe</p> |
| Environnement | <p>Nettoyage/Désinfection avec détergent/désinfectant habituel, en respectant le principe du plus propre au plus sale</p> |

| Nom et emplacement du fichier | Page | Date |
|---|-------|----------|
| Document de référence Infection entérobactéries productrices de bêtalactamases à spectre élargi non E.coli (ESBL ou BLSE)/site internet HPCI Fribourg | 5 / 5 | 5/7/2026 |